

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 19 août 2020, à 19h00, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller (se joint à la séance à 19h08), Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent :

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE & CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2020-08-171 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 17 août 2020 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Matricule 1606-01-8840 – Acquisition
5. Rang de la Chaloupe – Octroi de contrat
6. Étang #2 – Octroi de contrat
7. Chemin de la Savane - Réfection
8. Levée de l'assemblée

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Perreault

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Josée Leclair, Benoît Desrochers, Louis Bérard
Contre : Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-172 4 Matricule 1606-01-8840 – Acquisition

ATTENDU QUE la Paroisse De Saint-Martin-De-La-Bayonne est propriétaire des terrains et immeubles où sont érigés l'église de Sainte-Élisabeth de Hongrie ainsi que l'ensemble du terrain adjacent;

ATTENDU QUE l'église est au cœur de notre communauté, de notre histoire et est un de nos bâtiments patrimoniaux principaux;

ATTENDU qu'après plus de 69 années de service, l'ensemble du site est appelé à vivre une conversion principalement justifiée par les difficultés d'entretien et de financement par la fabrique du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la chronologie des étapes du projet d'acquisition de l'église sont les suivantes :

20 juin 2018	La fabrique offre à la municipalité le presbytère et l'église pour 1\$ L'Église et le presbytère avaient une valeur foncière de 1 133 000 \$ pour les bâtisses et 227 000 \$ pour les terrains.
17 juillet 2018	Assemblée publique au Centre communautaire au sujet de l'achat de l'église et du presbytère.
13 août 2018	Le conseil municipal demande un report de la date d'échéance pour la prise de décision concernant l'achat de l'église et du presbytère
2 octobre 2018	Résolution 2018-10-234 proposée par Mme Johanne Pagé de ne pas acheter ni le presbytère ni l'église. Adopté à l'unanimité.
29 octobre 2018	La fabrique fait une nouvelle offre à la municipalité pour la location du presbytère sans bail pour 1000\$/mois.
1 ^{er} novembre 2018	Assemblée publique au centre communautaire avec une présentation par le maire d'un projet de location du presbytère pour y loger les organismes communautaires.
11 et 13 novembre 2018	Portes ouvertes du presbytère; la population est invitée à visiter les lieux pour une éventuelle location.
22 novembre 2018	Assemblée publique au centre communautaire par le maire au sujet de la location du presbytère. Retour de la réponse des organismes communautaires qui sont en faveur de la location.
3 décembre 2018	Résolution 2018-12-307 Proposée par Mme Johanne Pagé de ne pas louer le presbytère. Votent pour : Claude Houle, Michel Hénin, Richard Lafleur et Johanne Pagé Votent contre : Benoit Desrochers et Christiane Ducharme Monsieur le maire Louis Bérard enregistre son vote contre la proposition. Le vote étant de 4 pour et 3 contre, la résolution est adoptée à la majorité.
3 juillet 2019	Le presbytère, que la municipalité a cité comme patrimoine bâti, a été vendu à un promoteur privé pour la somme de 140,000\$.
6 août 2019	Fermeture du centre communautaire par le service de sécurité publique
23 septembre 2019	La fabrique offre à la municipalité l'église pour 1\$. Le délai de réponse initial a été fixé à mars 2020. Ce délai a été allongé jusqu'en septembre 2020 suite à la pandémie. La valeur de l'église et de ses terrains au foncier est de 783 900 \$ pour la bâtisse et de 215 400 \$ pour les terrains.
7 octobre 2019	Résolution 2019-10-284 Proposé par Benoît Desrochers de mandater la Directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour la démolition du centre communautaire. Adopté à l'unanimité.
15 octobre 2019	Dépôt d'une pétition de 241 résidents en faveur d'un référendum au sujet de l'acquisition de l'église.
2 décembre 2020	Résolution 19-12-299 Mandat d'un audit par des ingénieurs et des architectes pour l'évaluation des coûts reliés à un changement d'usage de l'église. Adopté à l'unanimité.
14 janvier 2020	Assemblée publique d'information avec le maire, la fabrique et l'évêché à l'église au sujet de l'achat de l'église.
3 février 2020	Résolution 2020-02-030 Proposé par Mme Johanne Pagé d'octroyer le contrat de démolition du Centre communautaire. Adoptée à l'unanimité.
5 Juin 2020	Démolition du centre communautaire par l'entreprise Généreux Construction Inc.
6 juillet 2020	Résolution 2020-07-162 de tenir une consultation publique par voie électronique sur le site Internet de la municipalité pour le projet de conversion de l'église en centre communautaire. Proposé par Mme Josée Leclair Votent contre : Johanne Pagé et Claude Houle Votent pour : Serge Perreault, Benoît Desroches, Le maire enregistre son vote pour la proposition. La proposition est adoptée à la majorité.
Du 7 juillet au 14 août	La population est invitée à se prononcer sur le projet et à nous faire part de leurs questions et de leurs suggestions.

15 août 2020

Rapport de la consultation publique par vidéo qui sera accessible sur notre chaîne YouTube et par document électronique sur la page Web de la municipalité.

ATTENDU QUE les résultats de la consultation publique qui a été tenue du 7 juillet au 14 août 2020 démontrent que 64% des répondants sont en faveur du projet d'acquisition et de conversion de l'église en centre communautaire multifonctionnel;

ATTENDU QUE plusieurs services d'entraide d'une grande importance doivent se poursuivre sur le site de l'église;

ATTENDU QUE la bibliothèque doit être relocalisée dans un endroit propice à ses activités;

ATTENDU QUE la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti est l'un des éléments de réponse aux exigences environnementales, économiques et culturelles qui définissent le concept de durabilité;

ATTENDU QUE la fabrique offre de vendre à la Municipalité l'ensemble des terrains (à l'exception du cimetière) et bâtiments pour la somme nominale de 1\$;

ATTENDU QUE la ventilation de l'estimation des coûts de rénovations est échelonnée sur une période de 10 ans, ce qui permettra à la municipalité de diminuer le fardeau fiscal des contribuables et de ne pas augmenter le ratio d'endettement de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût de construction d'un nouveau Centre communautaire peut s'élever à 2 millions de dollars;

ATTENDU QUE le projet de conversion est en lien avec la planification stratégique de la municipalité.

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

1.

- a. La municipalité de Sainte-Élisabeth accepte l'offre de la Paroisse De Saint-Martin-De-La-Bayonne, concernant la vente à la Municipalité de l'immeuble portant le numéro de matricule 1606-01-8840 (excluant le cimetière), située sur la rue Principale, pour la somme nominale d'un (1) dollar.
- b. La firme de notaires PME Inter de Berthierville (Me Madly Laporte) soit mandatée afin de procéder à la recherche de titres et la rédaction de l'acte de vente à intervenir.
- c. Une firme d'arpenteurs-géomètres soit mandatée pour la préparation des documents et la demande d'opération cadastrale.
- d. Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Élisabeth.
- e. D'autoriser M. Louis Bérard, Maire à entreprendre les négociations d'ententes inter municipales avec les municipalités avoisinantes pour l'usage partagé des installations de loisirs et communautaires futures à l'église.

2. D'autoriser la Directrice générale à déposer toute demande d'aide financière pour les coûts de rénovations de l'église.

3. **ATTENDU QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réfection de l'église dans le cadre du programme Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

La Municipalité de Sainte-Élisabeth s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

La Municipalité de Sainte-Élisabeth confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Serge Perreault, Benoît Desrochers, Louis Bérard
Contre : Claude Houle, Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

2020-08-173

5. RANG DE LA CHALOUBE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du Rang de la Chaloupe, afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière de 776,668\$ dans le Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 du Ministère des Transports pour le projet de réfection du Rang de la Chaloupe;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres, les soumissions suivantes (prix taxes incluses):

- Sintra Inc 1,471,680.00\$
- Jobert Inc 1,485,057.34\$
- Généreux Construction 1,549,272.92\$

ATTENDU QUE la ventilation des coûts vs les revenus est la suivante :

<u>COÛTS:</u>			
Sintra	\$ 1 280 000	-	
TVQ 51%	\$ 63 840	-	
	\$ 1 343 840	-	\$ 1 343 840
<u>SUBVENTIONS/REVENUS:</u>			
TECQ	\$ 360 102	27%	
AIRRL	\$ 776 668	58%	
Budget 2020	\$ 207 069	15%	
	\$ 1 343 840	100%	\$ 1 343 840

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par Ghyslain Lambert, ing (en annexe pour en faire partie intégrante), Sintra Inc est le soumissionnaire le plus bas et sa soumission est conforme.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

QUE le Conseil accepte la proposition conforme la plus basse découlant de l'appel d'offres, soit celle de Sintra Inc au montant de 1,471,680\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-174

6. ÉTANG #2 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de vidange de l'étang #2, afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres, les soumissions suivantes (prix taxes incluses):

- Environnement Viridis Inc 43,115.63\$
- Excent Environnement Inc 80,425.01\$

ATTENDU qu'un montant de 35,000\$ est réservé dans le surplus cumulé affecté pour ces travaux.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par Ghyslain Lambert, ing (en annexe pour en faire partie intégrante), Environnement Viridis Inc est le soumissionnaire le plus bas et sa soumission est conforme.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

QUE le Conseil accepte la proposition conforme la plus basse découlant de l'appel d'offres, soit celle d'Environnement Viridis Inc au montant de 43,115.63\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Serge Perreault, Josée Leclair, Louis Bérard

Contre : Claude Houle, Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

2020-08-175

7. CHEMIN DE LA SAVANE – RÉFECTION

ATTENDU qu'une portion du Chemin de la Savane nécessite un rechargement.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'AUTORISER l'ajout de pierre 0.¾ municipale et la mise en place au montant de 5,000\$ taxes incluses sur le Chemin de la Savane

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-176

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Benoît Desrochers

QUE la présente séance soit levée à 19h39

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité